

Ce document décrit les exigences minimales pour la mise à disposition de tranchées pour Sibelga dans le cadre de lotissements et de pose en domaine privé.

Si l'entièreté des exigences n'est pas respectée à la date d'exécution pour les poses en domaines privés ou lotissement, l'intervention sera reportée à la meilleure convenance de Sibelga endéans les 7 semaines.

1 Tracé des tranchées

Le positionnement correct des tranchées doit être effectué par un géomètre selon le tracé fixé sur plan par le bureau d'étude de Sibelga lors de l'établissement de l'offre.

Un piquetage ou des éléments de référence devront être présents pour permettre de reporter les positions exactes de nos installations sur plan.

2 Aménagement de la zone de chantier et accès

Le chantier ainsi que l'ensemble des tranchées doivent être accessible aux équipes de Sibelga ainsi qu'aux différents véhicules nécessaires à la pose des conduites ou câbles.

Une zone de stockage pour le matériel de Sibelga doit être prévue. L'emplacement de cette zone de stockage et sa taille doit être déterminé en accord avec le contremaître de Sibelga 2 semaines avant l'exécution du chantier.

Dès que les câbles ou conduites ont été mises en service, aucun élément de surface ne peut empêcher d'effectuer des travaux de terrassement afin d'exploiter les conduites.

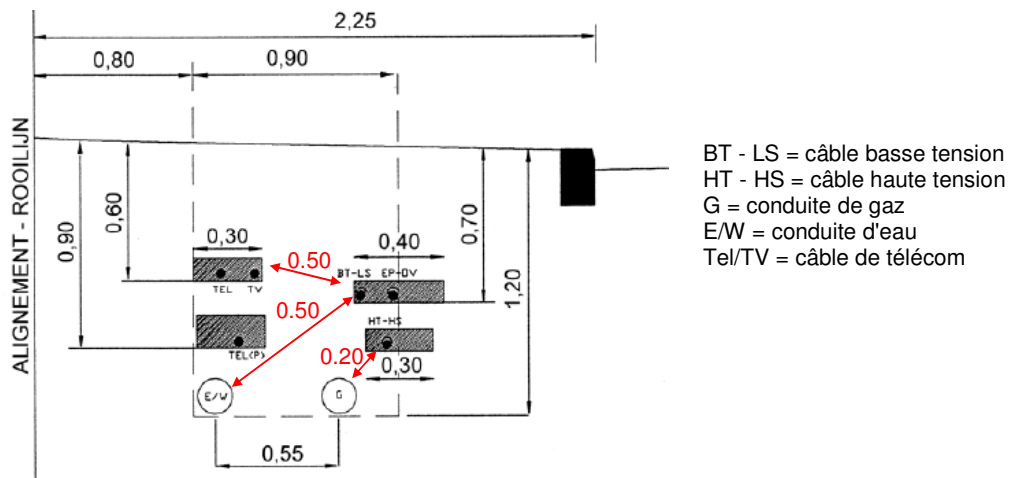
3 Qualité et dimension des tranchées mises à dispositions

L'entièreté des tranchées prévues dans une phase doivent être ouvertes par le promoteur ou le propriétaire de la ou des parcelles concernées pour que Sibelga vienne effectuer la pose.

Les tranchées doivent être étançonnées correctement afin d'éviter les risques d'éboulement. L'étançonnement est obligatoire à partir d'1m20.

Un lit de sable nivelé doit être placé au fond de la tranchée par le promoteur ou le propriétaire de la ou des parcelles concernées avant que Sibelga n'effectue la pose. Les tranchées ne peuvent pas être inondées lors de la pose.

Les dimensions des tranchées sont déterminées en accord avec le contremaître de Sibelga en fonction des éléments qui vont être posés. Les dimensions suivantes sont données à titre indicatif.



4 Qualité des remblais

Les remblais entre les câbles ou conduites posés à des profondeurs différentes doivent être en sable non stabilisé.

Une couche de sable de 10 cm doit être placée par le promoteur ou le propriétaire de la ou des parcelles concernées au dessus du câble ou de la conduite la moins profonde. Les couvercles fournis par Sibelga doivent être placés au dessus de ces 10 cm de sable par le promoteur ou le propriétaire de la ou des parcelles concernées.

Le remblayage des tranchées doit être fait immédiatement après la fin des travaux de pose par le promoteur ou le propriétaire de la ou des parcelles concernées.

Aucune pierre, matériaux durs, corrosifs, anguleux ou tranchants, mordants ou toxiques, de maçonnerie, de constructions en béton ne peut être en contact avec les câbles ou les conduites.

Sibelga se réserve le droit d'effectuer des fouilles afin de vérifier la bonne réalisation du remblayage. Sibelga ne peut être tenu responsable en cas d'affaissement dû à un mauvais remblayage et mauvais compactage.

5 Phasage des travaux

Par défaut, l'intervention de Sibelga sera effectuée en une seule fois. S'il y a lieu de effectuer un phasage de nos interventions, celui-ci doit être effectué en accord avec le contremaître de Sibelga qui suivra le chantier. Cet accord doit être donné 6 semaines avant l'exécution des travaux

6 Autorisation de pose en domaine privé et responsabilités

Le promoteur ou le propriétaire de la ou des parcelles concernées doit nous communiquer un accord de principe pour une servitude de passage pour une canalisation gaz et /ou de câbles électriques enterrés sous la ou les parcelles concernées. Cet accord doit nous être impérativement communiqué par écrit préalablement au commencement des travaux.

7 Chantiers temporaires ou mobiles

Il appartient au coordinateur de sécurité du chantier de prendre contact avec le coordinateur de sécurité projet de Sibelga pour la coordination de la sécurité.

Cahier des charges

Plus d'information peuvent être trouvées dans le cahier des charges SIB07AG001 disponible sur notre site internet (www.sibelga.be).

Numéros de contacts

Bureau étude Sibelga :	Ludovic Deprez : 02/274.31.15
Coordinateur sécurité projet Sibelga :	Dirk Willems : 02/274.31.14
Contremaître Sibelga :	
Coordinateur sécurité exécution :	Erwin Gentier : 02/274.34.69